

JE SOUTIENS LA LISTE DE VINCENT YOU 2026

Monsieur

Madame Prénom : — Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Ce bulletin a pour objectif d'identifier le donateur afin de lui adresser un reçu fiscal à l'automne 2026. Il est possible de l'adresser par mail, notamment pour les dons réalisés par virement bancaire, à : contact@atelierangouleme2026.fr

Je participe :

- ☐ 25€, soit 8,50€ après déduction fiscale*
- ☐ 50€, soit 17€ après déduction fiscale*
- ☐ 150€, soit 51€ après déduction fiscale*
- ☐ 300€, soit 100€ après déduction fiscale*
- ☐ Autre montant

DONS PAR CHÈQUE : à établir à l'ordre de « Mme Sophie François, mandataire financier de Vincent YOU » à adresser à : Permanence de Vincent YOU - 1 rue de Montmoreau - 16000 Angoulême

DONS PAR VIREMENT BANCAIRE : Les personnes physiques, de nationalité française ou domiciliées en France, peuvent effectuer un don sur le compte bancaire ouvert au nom de Mme Sophie François, mandataire Financier de Vincent YOU, dont le Relevé d'Identité Bancaire est : **FR76- 1240- 6001- 2480 - 0329- 7087- 024**

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	12406	00124	80032970870	24
IBAN ETRANGER	FR76 1240 6001 2480 0329 7087 024			BIC AGRIFRPP824
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
ANGOUL. CH DE M. (00124)	MME FRANCOIS S MAND FIN V. YOU LISTE MUNI ANGOULEME 2026			

***Votre don vous donne droit à un crédit d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable.**

Pour la campagne municipale de mars 2026 et conformément à l'article L.52-9 du Code Electoral, le mandataire financier est la seule personne habilitée à recueillir des dons en faveur de la liste de M. Vincent You dans les limites précisées à l'article L.52-8 du Code Electoral reproduit ci-après :

« Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros par personne physique et par élection.

Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués.

Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger ».

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi d'informations. Le destinataire des données est Vincent YOU. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Vincent YOU – Permanence électorale – 1 rue de Montmoreau – 16000 ANGOULEME. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Soyez vivement remerciés par avance pour votre soutien